

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
4 avril 2024
n° 13 / 8034^e
pages 633 à 672

CHRONIQUE / Responsabilité civile

Le soleil se lève au nord : ou comment la réforme belge de la responsabilité extracontractuelle fait pâlir le projet français

> Jean-Sébastien Borghetti

643

ÉDITORIAL

633 Quel procès pour le cinéma?, Astrid Mignon Colombet

ACTUALITÉS

- 636 Paiement (responsabilité) : ordre de virement ou de transfert litigieux
- 636 Hébergeur et fournisseur d'accès : pas d'obligation générale de surveillance
- 637 Déclaration des créances : débiteur agissant pour le compte du créancier
- 637 Revendication (domaine) : opposabilité de la propriété d'un aéronef
- 638 Conseil en investissement financier : délit d'exercice illégal
- 638 Responsabilité civile (préjudice) : action fondée sur l'aggravation
- 638 Assurance (garantie du dommage) : intervention devant la juridiction répressive
- 639 Partage judiciaire (office du juge) : renvoi des parties devant le notaire
- 640 Contrat d'entreprise (responsabilité) : nouveau revirement de jurisprudence

POINT DE VUE

641 Peut-on encore faire l'éloge du duel?, Tristan Girard-Gaymard et Cédric Dubucq

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 650 **Panorama** : Droit de la consommation, Hélène Aubry, Élise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud
- 660 **Notes** : Chose jugée et obligations aux dettes sociales dans les sociétés civiles : la liquidation judiciaire est un événement nouveau!, note sous Civ. 3^e, 18 janv. 2024, Jean Bruschi
- 665 La confirmation tacite des contrats conclus hors établissement : forme et substance d'un revirement, note sous Civ. 1^{re}, 24 janv. 2024, Marie Zaffagnini

ENTRETIEN

672 Emmanuel Dreyer – La directive sur les procédures-baillons en Europe bientôt adoptée

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ



Version numérique incluse*



322413



9 782993 224137

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER
RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)
Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Astrid Mignon Colombet

Quel procès pour le cinéma?



ACTUALITÉS

636

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Païement (responsabilité): ordre de virement
ou de transfert litigieux, *Com.* 27 mars 2024

Commerce électronique

Hébergeur et fournisseur d'accès: pas d'obligation
générale de surveillance, *Com.* 27 mars 2024

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances: débiteur agissant pour le
compte du créancier, *Com.* 27 mars 2024

Revendication (domaine): opposabilité de la propriété
d'un aéronef, *Com.* 27 mars 2024

Société et marché financier

Conseil en investissement financier: service
de transmission d'ordres, *Com.* 27 mars 2024

Conseil en investissement financier: délit d'exercice
illégal, *Crim.* 27 mars 2024

638

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (préjudice): action fondée
sur l'aggravation, *Civ.* 2^e, 21 mars 2024

Assurance (garantie du dommage): intervention devant
la juridiction répressive, *Crim.* 26 mars 2024

Famille-Personne-Succession

Partage judiciaire (office du juge): renvoi des parties
devant le notaire, *Civ.* 1^{re}, 27 mars 2024

640

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (responsabilité): nouveau
revirement de jurisprudence, *Civ.* 3^e, 21 mars 2024



POINT DE VUE

641

Peut-on encore faire l'éloge du duel?
par Tristan Girard-Gaymard et Cédric Dubucq



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

643

Le soleil se lève au nord:
ou comment la réforme belge de la responsabilité
extracontractuelle fait pâlir le projet français
par Jean-Sébastien Borghetti

PANORAMA

650

Droit de la consommation
janvier 2023 – décembre 2023
par Hélène Aubry, Élise Poillot
et Natacha Sauphanor-Brouillaud

NOTES

660

Chose jugée et obligations aux dettes sociales dans les
sociétés civiles: la liquidation judiciaire est un événement
nouveau!, note sous Civ. 3^e, 18 janv. 2024
par Jean Bruschi

665

La confirmation tacite des contrats conclus
hors établissement: forme et substance d'un revirement,
note sous Civ. 1^{re}, 24 janv. 2024
par Marie Zaffagnini



ENTRETIEN

672

Emmanuel Dreyer
La directive sur les procédures-baillons en Europe
bientôt adoptée

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur [Dalloz-Revues.fr](https://www.dalloz-revues.fr)